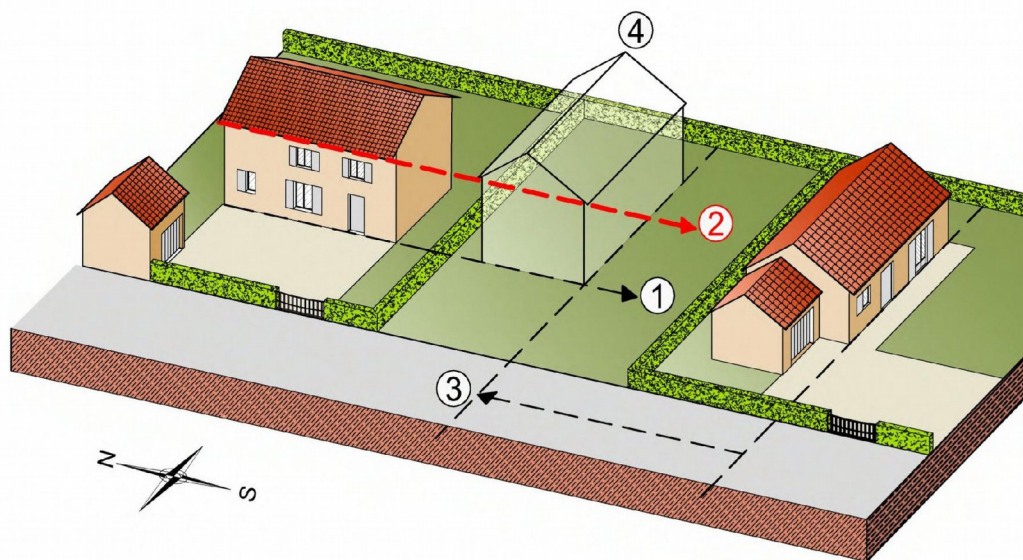


CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE DE TYPE TRADITIONNEL

L'ADAPTATION AU BATI ENVIRONNANT



Pour s'intégrer à son environnement bâti, on s'attachera à prolonger pour la nouvelle construction les traits caractéristiques des bâtiments voisins.

Par exemple :

La future construction prend appui sur l'alignement **1** et la hauteur **2** de la maison située au nord, et reprend l'orientation de la maison située au sud. **3**

4 La future construction reprend également la forme du toit (2 pans) et la pente des maisons voisines.

Les caractères des autres maisons situées de l'autre côté de la rue peuvent également être prise en compte.

Ainsi le programme imaginé par les futurs habitants (deux niveaux orientés au sud) s'adapte à la configuration bâtie déjà existante.

Cette photo illustre le résultat d'une adaptation réussie : alignement des constructions en limite de voie structurant ainsi l'espace de la rue (Treffort-Cuisiat).

Implantation d'un centre ancien (Saint Nizier Le Désert)



L'implantation incohérente de ce lotissement crée un ensemble disparate sans continuité avec le village.



Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes

UDAP 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie



UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayer
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél.: 04 74 22 23 23
udap.ain@culture.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES